

25/02/2022 – Informations
CPAM



Cancer colorectal : c'est le moment de se faire dépister !

Faites vous dépister tous les 2 ans

Le cancer colorectal est la **2e cause de décès par cancer en France**. Pourtant, quand il est dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

L'Institut national du cancer (INCa) organise chaque année un programme de dépistage. Il est destiné aux hommes et aux femmes de 50 ans à 74 ans.

Vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer le kit de dépistage chez votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation.

Effectuez le test chez vous et gratuitement

Simple. Rapide et indolore, il est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique.

Performant. Il permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses.

Fiable. La lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité.

Toujours gratuit. Vous n'avez pas de frais à avancer. Se faire dépister à temps peut vous sauver la vie.

Participez au dépistage !

DÉCOUVREZ LE NOUVEL OUTIL POUR AIDER À LUTTER CONTRE LE COVID-19 : LE TÉLÉSERVICE « LISTER MES CAS CONTACTS »



Lorsque vous êtes testés positif au Covid-19, il vous permet de lister facilement les personnes avec qui vous avez été en contacts pendant votre période de contagiosité :

1. Renseignez votre identité et déclarez vos cas contacts sur declare.ameli.fr
2. Chacun de vos cas contact recevra par SMS des consignes sanitaires personnalisées
3. La prise en charge et l'accompagnement des personnes ayant été en contact avec vous sont donc facilités et individualisés

**24/02/2022 – Atelier
« Gravures Nature » à la
bibliothèque**

PROGRAMME CULTUREL DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Mercredi 30 mars de 14h à 15h30

Animation Tout public dès 6 ans



ATELIER « GRAVURES NATURE »

Animé par Sarah Gallet de l'association Interleukin'

*Paysages gravés puis imprimés pour des oeuvres monochromes
inspirées de l'album « Mon frère des arbres » de Laurent Corvaisier*

Technique : tétra pack, pointes, encre

Gratuit sur réservation

03 27 21 67 17

Bibliothèque municipale
Place de l'église
HASNON



Retrouvez toute la programmation sur :
www.mediatheques-porteduhainaut.fr

24/02/2022 – Inscriptions scolaires 2022-2023



Groupes Scolaire Prouvoveur (Julie-Victoire Daubié)

La période des inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 débutera

le 7 mars prochain :

- Etape 1 : pré-inscription en Mairie (03 27 21 67 17)
- Etape 2 : prise de contact avec la directrice par mail à ecoleducentre59178@gmail.com
- Etape 3 : RDV avec Mme Mequignon, pour finaliser la demande



INSCRIPTIONS
Année scolaire 2022 -2023
ÉCOLE DE CATAINE



Les inscriptions commenceront en mars :

- Pour une inscription en Petite-Section (3 ans) : enfants nés en **2019**
- Pour une inscription en Toute-Petite-Section (2 ans) : enfants nés en **2020**
(Les inscriptions en TPS sont soumises au nombre de places encore disponibles après les inscriptions des enfants de 2019.)

**Vous pouvez dès maintenant,
prendre contact avec l'école pour un RDV ou pour des renseignements :**

- Par mail : ce.0591321R@ac-lille.fr
- Par téléphone : **03.27.26.62.39**

17/02/2022 – Réunion publique

HASNON



INVITATION – Réunion publique

Evidence et la Mairie d'Hasnon
vous invitent à une réunion publique

le 24 février à 18h
à la Salle des Fêtes


**Informations concernant la
construction du lotissement
derrière les tribunes du stade,
rue Camille Pelletan**

Cette réunion aura lieu dans le respect des gestes sanitaires :
Port du masque et distanciation sociale.

17/02/2022 – Don de Sang

Le niveau des réserves de sang est en dessous du seuil de sécurité. 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients. Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Si vous souhaitez donner votre sang, L'Etablissement Français du Sang sera présent à **Hasnon** le lundi 21/02/2022 à l'Espace solidarité de 14h à 19h. **Prenez rdv sur le lien suivant :**
<https://bit.ly/3tZLs9e>

Merci ! 

 **Trouver où donner et prenez RDV sur <https://efs.link/rdv>**



DON DE SANG

Collecte sur RDV

HASNON

Espace solidarité

Lundi 21 février

de 14h à 19h



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900


service à votre
disposition



15/02/2022 – Recensement de la population

Avis aux retardataires, il ne vous reste que quelques jours pour vous faire recenser ! Pour rappel, le recensement de la population est obligatoire. **!?**

Comment faire ? Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

 Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les

personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD)

 Vous n'avez pas reçu vos codes de connexion? Vous avez égaré vos codes?

Contactez la mairie soit par téléphone au 03.27.21.67.17 avant le 18 Février.

08/02/2022 – Menu de la cantine : Rappel

Pour consulter le menu de la cantine cliquez [ici](#), puis sur menu en haut à gauche.

02/02/2022 – Interdiction de circulation à Wallers, rue

Jean Jaurès



arrêté n°2022-17

Commune de
WALLERS-ARENBERG

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE JEAN
JAURES (PASSAGE A NIVEAU)**

Le Maire de Wallers-Arenberg,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;

Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Vu la demande de HYDRAM, situé 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT en date du 18/01/2022;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pendant **les travaux de raccordement réseau d'eau potable.**

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du **lundi 07 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022 inclus** en vue de l'exécution des travaux susvisés, la circulation des véhicules et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- Interdiction de circuler

Article 2 : La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par HYDRAM de Rosult.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- M. le Commandant de police de Denain ;
- Bureau de Police de Wallers ;
- Voirie Départementale
- Transvilles
- SIAVED
- Commerces
- Riverains concernés
- HYDRAM de Rosult.

A Wallers, le 18 janvier 2022
Le Maire
Salvatore CASTIGLIONE



Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

**01/02/2022 – Informations
CPAM**



Utiliser nos services sans se déplacer, c'est simple, rapide et sécurisé.

Pour vos démarches en ligne : votre compte ameli

Mon compte ameli, c'est votre espace personnel sur internet pour accéder 24h/24 et 7j/7 à vos services de l'assurance maladie. Facilitez-vous la vie pour déclarer une nouvelle adresse, un changement de nom, une naissance, mettre à jour votre RIB, consulter vos remboursements, télécharger vos attestations de droits et d'indemnités, contacter votre conseiller...

- Pour vous connecter : assure.ameli.fr
- Pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant.](#)
- Plutôt mobile ? Téléchargez l'appli « ameli » dans l'App Store ou Google Play.

Pour vos arrêts et feuilles de soins : votre carte Vitale

Présentez systématiquement votre carte Vitale au médecin. Elle lui permet de nous envoyer électroniquement vos feuilles de soins et vos arrêts de travail. Ainsi, vous n'avez pas besoin de vous déplacer pour nous transmettre ces documents. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr

Pour vos courriers, une seule adresse

CPAM du Hainaut
63, rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex 1

EN 3 CLICS, VOS FRAIS DE TRANSPORTS REMBOURSÉS EN MOINS D'UNE SEMAINE AVEC LE TÉLÉSERVICE « MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS »

Vous avez utilisé votre véhicule ou les transports en commun suite à un rendez-vous médical ou une hospitalisation ? Vous souhaitez effectuer une demande de remboursement rapide et efficace de vos frais de transports ? Utilisez notre téléservice **Mes Remboursements Simplifiés**.



Rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

1. Renseignez votre trajet.
2. Photographiez ou scannez vos justificatifs.
3. Validez votre demande en ligne.

3646

Service gratuit
+ prix appel


**31/01/2022 – Réunion du
Conseil Municipal**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 3 Février 2022 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 27 Janvier 2022

 Le Maire
André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du compte rendu de conseil du 18 Décembre 2021
- Décisions modificatives Budget Primitif 2021
- Orientations budgétaires 2022
- Réfection de trottoirs, bordures et caniveaux / Signature de la convention
- Régie photocopie : suppression

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.